



**Réunion du Syndicat Mixte
du Bassin des Mauves et de ses Affluents
Mercredi 30 mars 2016 à 18h00**

L'an deux mille seize, le 30 mars à 18h00, les membres du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire (Salle du Conseil) sous la présidence de Monsieur Laurent SIMONNET, Président.

Etaient présents :

- Communauté de Communes du Val des Mauves :
Meung-sur-Loire : Mme Martin, M. Simonnet
Bacon : M. d'Aboville
Huisseau-sur-Mauves : M. Lamorisse
Coulmiers : Mme Chignard (suppléante de M. Amary)
Le Bardon : M. Brihay, M. Caes
Rozières-en-Beauce : M. Pommier

Absents excusés non représentés :

- Communauté de Communes du Val des Mauves :
Bacon : Mme Benier
Coulmiers : M. Dessemond
Huisseau-sur-Mauves : M. Roussarie
Rozières-en-Beauce : Mme Fabre
- Commune de Baule : M. Maurin, M. Gonnet

Assistaient à la séance :

Mme Mauclerc, membre suppléant pour la Communauté de Communes du Val des Mauves (Meung-sur-Loire)
M. Vauxion, Responsable administratif du Syndicat
M. Musqui, Technicien Rivière
M. Métais, Responsable technique du Syndicat

Etait excusé :

M. Pichon, Receveur du Syndicat

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour a été étudié comme suit :

Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

Chaque année, conformément à la réglementation, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu avant le vote du budget proprement dit.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, celle-ci verra ses charges augmenter sensiblement et ce pour deux raisons principales. D'une part, le Syndicat va aborder en 2016 la dernière année du Contrat Territorial en cours et devra anticiper sur la préparation du prochain (2018-2022) en engageant l'étude Bilan / Prospective nécessaire pour élaborer le futur programme d'actions et le dossier d'obtention de la

DIG afférente (mission d'étude qui se poursuivra sur 2017). D'autre part, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne révisé à la hausse ses taux d'intervention et le Syndicat peut désormais bénéficier d'un dé plafonnement des aides publiques (au-delà de 80 %) pour certains types de travaux spécifiques (effacements d'ouvrage), à condition que ces derniers soient inscrits dans la section de fonctionnement. L'action 82 du Contrat 2012-2016 (aménagement d'ouvrage de franchissement à Prélefort) est évaluée à 48 000 €.

Par ailleurs, les interventions nécessaires d'entretien des berges ou de faucardement devront être prévues suivant le cadre du nouveau règlement d'eau en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Comme en 2015, la provision pour la rémunération du Technicien rivière couvrira une année pleine, son contrat ayant été renouvelé pour un an.

Par ailleurs, en accord avec les partenaires financiers du Syndicat, les dépenses liées aux volets « communication » et « Indicateurs de suivi » associés aux travaux du Contrat Territorial de restauration du Bassin des Mauves et de ses Affluents 2012-2016 seront maintenues au niveau de la section de fonctionnement.

Ces dernières dépenses, ainsi que l'étude Bilan / Prospective étant subventionnées à hauteur de 80 % par les partenaires du Contrat Territorial (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil régional du Centre-Val de Loire et Conseil départemental du Loiret), les contributions des membres du Syndicat pourront être maintenues au niveau des montants de 2015.

Les subventions pour le financement du poste de technicien rivière vont se poursuivre (Agence de l'Eau et Région Centre-Val de Loire).

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses seront contenues pour tenir compte des charges plus importantes au niveau de la section de fonctionnement en 2016. Des subventions seront demandées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret.

Les travaux d'un montant global d'environ 30 000 € T.T.C. seront les suivants :

- Ouverture du lit mineur à Huisseau-sur-Mauves et Meung-sur-Loire (Mauve de la Détourbe),
- Aménagement d'ouvrage de contournement à Huisseau-sur-Mauves (Mauve de la Détourbe, Pater).

Les éventuelles demandes de travaux hors déclaration d'intérêt général seront étudiées au cas par cas en fonction des financements possibles, sachant qu'il est dans ce cadre toujours très difficile d'obtenir des aides financières des administrations.

En conséquence, en cas d'impérieuse nécessité à réaliser des travaux, la seule solution serait d'en appeler à une participation des adhérents.

Les différentes consultations (travaux, études...) seront lancées dans le courant du premier semestre en vue de la mise en œuvre de la cinquième année du programme de restauration. Le cas échéant, il pourra être utile de recourir à une ligne de crédit de trésorerie.

Tel est le projet d'orientations budgétaires qui a été proposé.

A l'issue du débat, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, ont donné acte à Monsieur le Président du contenu du dossier d'orientations budgétaires 2016.

Meung-sur-Loire, le 4 avril 2016

Le Président,

Affiché le : 05 AVR. 2016

Laurent SIMONNET

